

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN10

présenté par

M. Blanchet, Mme Poueyto, Mme Lingemann, Mme Thillaye, M. Bru, M. Cubertafo et M. Lainé

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 133, après le mot :

« avec »,

insérer les mots :

« les autres réserves de la Garde nationale, les réserves communales de sécurité civile, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de préciser dans ce rapport annexé que des passerelles doivent être mises en oeuvre entre les différentes réserves, de la Garde nationale, comme des réserves communales de sécurité civile.

Un rapport d'information de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale sur les réserves, adopté au printemps 2021, souligne ce manque de passerelles entre les différentes réserves existantes et singulièrement avec les réserves communales, inconnues du public et des maires (pourtant les premiers concernés).

La mise en place de telles passerelles pourraient donc grandement bénéficier aux réservistes du Ministère de l'Intérieur, comme à tous ceux qui s'engagent dans d'autres réserves, aujourd'hui indispensables.